

cabinet, et nous en avons eu aussi qui n'en étaient pas membres. Il y a eu des périodes où nous n'avions ici aucun ministre. A la Chambre des lords, il y a un contact bien plus étroit avec le gouvernement, grâce aux ministres d'État, aux sous-secrétaires et, bien entendu, aux ministres sans portefeuille qui y siègent de temps à autre. Je crois que cet état de choses est tout à l'avantage de cette Chambre; cependant, ce serait peut-être trop demander que de vouloir ici une représentation gouvernementale aussi importante, même toutes proportions gardées. Toutefois, je pense qu'il est très utile pour le Sénat d'avoir au moins un ministre.

Mais il y a un autre aspect à la question. Le sénateur qui a prêté serment au Conseil privé est tenu au principe de la solidarité du cabinet. En cette qualité, il partage la responsabilité des décisions et des programmes du gouvernement et doit, au besoin, les défendre; mais il est aussi sénateur et en tant que tel, jouit des attributs et de l'indépendance que lui confère son titre. Pour concilier ses deux fonctions, pour garder un équilibre raisonnable, sans s'accrocher aux données du dilemme, s'il existe, il doit exercer son jugement. Puisque je suis sur le point d'entreprendre cet exercice, je demande l'aide de tous les honorables sénateurs.

Un point qui préoccupe tout particulièrement notre Chambre, c'est la proposition que renferme le discours du trône visant à fixer l'âge de retraite des sénateurs. Ce n'est pas le bon moment d'en discuter les détails. Il serait peut-être utile, cependant, d'en indiquer quelques aspects. On croit que les nouveaux sénateurs devraient être mis à la retraite, comme il en est pour les juges, au moment où ils atteignent 75 ans et recevoir alors une pension à laquelle ils auraient participé. Cette pension serait sans doute comparable, quant au montant, à celle d'un député de la Chambre des communes à la retraite. Pour les sénateurs nommés à vie, ils seront libres de prendre leur retraite à 75 ans ou après, avec pension appropriée.

Je n'ai pas l'intention de traiter dès maintenant de chacun des travaux que laisse prévoir le discours du trône. Comme l'a indiqué le chef de l'opposition, les honorables sénateurs qui prendront part au débat aborderont sûrement une bonne partie de ces divers points. J'espère que le débat progressera régulièrement et qu'il se terminera au cours des quelques prochaines semaines. J'espère également qu'un grand nombre de sénateurs y prendront part.

En outre, nous aurons une discussion générale sur chacun des bills lorsque nous atteindrons l'étape de la deuxième lecture. A l'étape de l'étude au comité, chacune des mesures sera soumise à un examen attentif,

tant pour ce qui est des principes en cause qu'en ce qui concerne la rédaction même. La réputation de nos comités n'est plus à faire à cet égard. Comme je l'ai déjà dit, notre assemblée est unique en son genre. Elle constitue la soupape de sûreté du régime parlementaire et elle s'acquitte de son travail de son mieux, de façon objective et désintéressée.

Lors de l'ouverture de la présente session, près d'une douzaine de mesures d'intérêt privé étaient prêtes à être présentées. Afin d'accélérer les travaux parlementaires, un grand nombre de bills d'intérêt public émaneront aussi du Sénat. Évidemment, il ne peut en être ainsi pour ceux qui ont une portée financière, ainsi que pour d'autres bills qu'il est plus approprié de présenter à l'autre endroit. Compte tenu des mesures qui émaneront du Sénat et des autres qui nous viendront de la Chambre des communes, on peut prévoir un programme assez chargé pour la présente session.

En outre, j'espère que certains de nos comités entreprendront les études spéciales dont j'ai déjà parlé. En somme, la session devrait être intéressante et chargée. Toutefois, lorsque notre travail sera à jour et que l'horaire de l'autre endroit retardera sur le nôtre, nous devrions, je crois, remettre nos séances à plus tard, comme le veut la tradition. Nous insisterons, cependant, sur l'accomplissement efficace de nos travaux plutôt que sur les ajournements.

L'honorable M. Hnatyshyn: Bravo!

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Par tradition, le discours du trône sert à énoncer le programme général du gouvernement et à exposer les travaux prévus pour une nouvelle session du Parlement. Sur le plan international, le discours du trône préconise une politique canadienne visant à favoriser la paix par l'intermédiaire des organismes les plus efficaces établis à cette fin par les pays du monde. Nous allons continuer à faire l'impossible en vue d'aider à prévenir la guerre et de fournir le personnel et les installations nécessaires pour renforcer les dispositifs de dissuasion.

Le discours réaffirme la thèse selon laquelle la politique de défense du Canada doit être orientée en fonction des besoins stratégiques de l'OTAN. L'OTAN a été le bouclier de l'Ouest. Elle a assuré la sécurité du monde occidental lorsque sa survivance a été menacée, et elle continue à jouer ce rôle primordial. Son objectif est de maintenir la paix et non pas de satisfaire des ambitions impérialistes, ni de fomenter des troubles politiques et sociaux. La force des pays occidentaux—leurs possibilités de faire du bien dans le